



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Allier,  
Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la route et notamment les articles R1, R44, R53.2 dudit Code,  
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation des routes approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 dudit Code,

Vu la demande en date du 10 mai 2024, de CIRCET CAB4781 chez Sogelink, représenté par Madame CAILLOT Elodie, « TSA 70011 » - 69134 DARDILLY CEDEX,

Considérant que pour réaliser des travaux Télécom pour chambre enterré sur trottoir « 6 Rue du de la Bergerie », en agglomération, sur le territoire de la commune de Villeneuve-sur-Allier, il est nécessaire de réglementer la circulation.

**ARRÊTE**

- **Art.1<sup>er</sup>** – A compter du 27 mai 2024 à partir de 08 heures et jusqu'au 27 juin 2024 inclus, « 6 Rue de la Bergerie » la circulation des véhicules s'effectuera par circulation alternée et sera réglée par feux tricolores.
- **Art. 2** – Au droit du chantier, les poids lourds ont interdiction de circuler, le stationnement des véhicules est interdit.
- **Art. 3** – Au droit du chantier, la vitesse des véhicules est limitée à 50 kms/h.
- **Art. 4** – La signalisation du chantier sera mise en place par, CIRCET CAB4781 situé «TSA 70011-Chez Sogelink » -69134 DARDILLY CEDEX . Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.  
Cette signalisation sera maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux.
- **Art. 5** - Les droits des tiers sont et demeurent réservés.
- **Art. 6** - Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeneuve-sur-Allier, le 22 mai 2024

Le Maire,

